

Patrimoine urbain et insignifiance

Guy Mercier

Volume 42, numéro 116, 1998

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/022741ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/022741ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Mercier, G. (1998). Patrimoine urbain et insignifiance. *Cahiers de géographie du Québec*, 42(116), 269–273. <https://doi.org/10.7202/022741ar>

Patrimoine urbain et insignifiance¹

Guy Mercier

Département de géographie et CÉLAT
Université Laval

Tout ensemble urbain qui bénéficie du statut de patrimoine se distingue du reste qui l'enserme ou le côtoie. Cette distinction et la protection qui en découle visent à perpétuer «un message spirituel du passé»². Sans contester cette finalité de la pratique patrimoniale, on peut toutefois s'interroger sur sa signification sociale et urbaine. La question n'est pas nouvelle. Pour ma part, je voudrais participer à la discussion en examinant rapidement certaines tentations que la volonté patrimoniale doit affronter.

UN VŒU: PROTÉGER LA VALEUR UNIVERSELLE DES VILLES HISTORIQUES

Selon la *Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques*³, il existe de par le monde des villes qui, en tout ou en partie, «expriment les valeurs propres aux civilisations urbaines traditionnelles». Encore faut-il sélectionner les ensembles urbains qui, à ce titre, méritent d'être sauvegardés. On comprend aisément que cette problématique génère un débat continuellement renouvelé. De même, il est normal que les mesures à prendre pour protéger le patrimoine urbain suscitent des discussions. Quoi qu'il en soit des critères de sélection et des mesures de protection, on s'attend toutefois à ce que les ensembles urbains concernés soient toujours hautement significatifs de l'histoire dont chacun doit témoigner.

Pour justifier leur protection, la *Charte* évoque «l'effet d'un mode d'urbanisation né à l'ère industrielle et qui atteint aujourd'hui universellement toutes les sociétés». Car ce qui, dans nos villes, provient des «civilisations urbaines traditionnelles» serait menacé «de dégradation, de déstructuration voire de destruction» par des pressions économiques peu soucieuses de sauvegarde historique.

En évoquant les méfaits de «l'ère industrielle», la *Charte* désigne la principale menace qui pèse sur le patrimoine urbain. Cela ne signifie pas pour autant que l'urbanisation moderne qui recouvre la ville ancienne soit de moindre valeur. Sur ce point, la *Charte* est non équivoque en affirmant dès les premières lignes de son préambule que «toutes les villes du monde sont les expressions matérielles de la diversité des sociétés à travers l'histoire et sont de ce fait toutes historiques». Or si toutes les villes sont historiques, on peut en déduire que, anciennes ou plus récentes,

elles ont également une valeur comparable. Il reste néanmoins que les plus anciennes, dont l'efficacité économique décline, sont défavorisées par rapport aux nouvelles, qui ont l'avantage d'être mieux adaptées aux conditions actuelles. D'où le vœu, exprimé dans la *Charte*, qu'une protection spécifique leur soit assurée.

UN PRÉJUGÉ: L'INSIGNIFIANCE UNIVERSELLE DE L'URBANISATION MODERNE

La *Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques* n'oppose pas la ville ancienne à la ville moderne, mais encourage plutôt leur coexistence. Ce principe inspire la plupart des lois qui, un peu partout sur la planète, régissent la protection d'ensembles urbains à des fins patrimoniales. Il n'est pas sûr, toutefois, que les actions menées au nom de ces lois soient, de leur côté, toujours animées du même sentiment. En effet, à regarder certains exemples autour de nous, on peut se demander si la volonté patrimoniale ne cultive pas un ressentiment envers la ville moderne, qui serait coupable, non pas de mettre en danger la ville ancienne, mais d'être, en soi, de piètre valeur. Souvent implicite, cette réprobation de la ville moderne est parfois relayée par une thèse voulant que la ville, depuis la révolution industrielle, ait perdu la cohérence qui traditionnellement la caractérisait. Soumise à des forces économiques qui la disloquent en autant d'entités spécialisées, la ville moderne serait devenue un signifiant confus. Désormais agrégat de fonctions disparates, elle aurait perdu son unité sémantique et sa puissance d'évocation.

Françoise Choay, on le sait, défendait cette thèse au début des années 1970. Elle écrivait alors:

Quel est le référent de l'espace urbain après la révolution industrielle? Essentiellement, le nouveau mode de production, tant technologique qu'économique. Ce mode de production détermine au XIX^e siècle la bipartition des villes industrielles en deux fractions, l'une correspondant à la fonction économique de production, l'autre à la fonction économique de consommation et à la classe sociale des consommateurs. L'espace urbain ne prend pratiquement ainsi plus en charge que le secteur économique de l'activité. On n'insistera jamais assez sur l'importance de cette réduction sémantique de l'espace construit qui, dans le passage du XVII^e au XIX^e siècle, prend par sa radicalité, la valeur d'une mutation (Choay, 1972: 23).

Cette thèse, il est vrai, ne manque pas d'attraits puisqu'elle colle bien à l'image que l'on se fait des quartiers centraux de nos villes nord-américaines dont le destin semble complètement asservi aux conditions de l'économie. À cet égard, le cas du quartier Saint-Roch à Québec semble exemplaire. Saint-Roch, en effet, était devenu au siècle dernier un site privilégié du commerce de détail et de l'industrie mécanisée. On pourrait donc considérer qu'en l'occurrence les forces économiques avaient moins contribué à créer une ville qu'à organiser, pour leurs propres fins, un espace. Il y aurait eu, en quelque sorte, détournement de la destination de la ville dans un but d'autodestination économique. La forme construite qui en résulta n'aurait eu un sens que pour l'économie et elle aurait perdu toute sa signification lorsque celle-ci, le moment venu, n'en eut plus besoin et l'abandonna. Une fois désuète sur le plan économique, la forme n'aurait laissé aucune trace d'un établissement humain fondé sur un investissement affectif assez fort pour résister aux vicissitudes de

l'économie et conserver une signification dans l'ordre de l'urbanité. La forme se serait alors enfoncée dans l'insignifiance et, pis encore, elle serait devenue la victime d'une «perception négative», comme ce fut le cas à Saint-Roch, quand la dégradation physique s'accrut et que la marginalité sociale s'y réfugia. Dépouillée de sa fonction économique et dépourvue des insignes de l'urbanité, la forme n'aurait dès lors pas pu mobiliser les forces qui l'auraient maintenue, qui lui auraient permis de parvenir à une certaine transhistoricité.

Si la thèse de l'insignifiance urbaine à l'ère industrielle trouve un écho certain dans le cas du quartier Saint-Roch à Québec, et dans d'autres sûrement, elle soulève cependant des interrogations de fond. Sur le plan social d'abord, on est en droit de s'inquiéter du genre de politiques de conservation qu'une telle analyse peut inspirer. Faut-il en conclure par exemple que les aménagements mis en place sous la présumée contrainte du capitalisme triomphant, parce qu'insignifiants par définition, seraient moins dignes de conservation que ceux issus des périodes historiques où la ville échappait à l'envahissement industriel? Cette question, malheureusement, n'est pas purement spéculative. Déjà cet argument a été évoqué pour justifier des interventions. Ainsi, à Québec, un quartier entier — celui de Place Royale — a été déclaré, dans les années soixante-dix, victime des «séquelles de l'industrialisation et du mercantilisme»⁴. Ce qui lui a valu d'être démolí afin de céder la place à la reconstitution d'un urbanisme et d'une architecture typiques du XVII^e et du XVIII^e siècle, réputés plus conformes à ce qu'une ville méritait d'être!

Sur le plan scientifique, la thèse de la perte du sens urbain à l'ère industrielle reste insatisfaisante car elle laisse entendre que les productions humaines — en l'occurrence la ville — peuvent avoir peu de sens, voire pas de sens du tout. Or comment concevoir théoriquement que des sociétés puissent générer des objets qui pour elles n'ont pas ou peu de signification? De même, comment accepter l'idée, autrement que par préjugé, que la ville pleinement signifiante soit résolument une chose du passé... ou de l'avenir, et qu'une période historique particulière, parce qu'aliénée à des impératifs économiques, puisse être interdite ou incapable d'exprimer, à travers des œuvres urbaines, un sens non atrophié qui lui soit propre et qui la représente pleinement?

UN RISQUE: UNE HISTOIRE SANS PASSÉ OU UN PRÉSENT SANS HISTOIRE

Pour réfuter la thèse de l'insignifiance de l'urbanisation moderne, il suffirait peut-être de constater qu'elle est contredite par la pratique patrimoniale elle-même. En sauvegardant, comme on le fait de plus en plus, des témoignages urbains de notre civilisation «non traditionnelle», ne reconnaît-on pas en effet que notre modernité a bel et bien, elle aussi, une valeur historique?

Si cette réponse peut nous rassurer sur les intentions de l'instance patrimoniale envers la modernité, la question de la valeur historique demeure cependant entière et il reste légitime de se demander quel est le statut de cette «histoire» que l'on protège et célèbre? La question paraît essentielle car il faut bien admettre que le patrimoine urbain raconte des histoires qui ne concordent pas toujours avec les

faits. Certes, la *Charte de Venise* plaide pour que les sites patrimoniaux soient préservés dans leur intégrité; elle souhaite qu'ils soient transmis «dans toute la richesse de leur authenticité». Mais il faut être naïf pour croire que la volonté politique ou sociale de se doter d'un patrimoine urbain se limite au strict souci de la conservation. Le cas de Québec, encore une fois, atteste que la finalité du patrimoine urbain est — que cela nous plaise ou non — de légitimer une version ou l'autre d'un récit historique (Roy, 1996; Geronimi, 1996). Cet exemple, comme bien d'autres, montre que, dans l'exercice patrimonial, la conviction de l'authenticité a plus d'importance que l'authenticité elle-même. Du coup, on comprend que le but concerne davantage la fabrication et la communication de cette conviction que la préservation de l'authenticité réelle. Et puisque la vérité est quelquefois incroyable, indésirable ou insuffisante, la pratique patrimoniale est amenée, en toute conformité avec sa nature, à fabuler sur le passé ou à s'en inventer un autre, comme cela s'est produit avec les remparts de la ville de Québec après 1875 et avec Place Royale un siècle plus tard (Murphy, 1974; Noppen, 1993). Le patrimoine urbain, bien qu'il rapporte une histoire, peut donc perdre la trace du passé réel, pourvu qu'il brode, à partir de lui, un récit crédible.

Il ne s'agit pas, en soutenant cette conclusion, de ridiculiser la pratique patrimoniale, ni même de la critiquer. L'intention consiste seulement à en mesurer la portée et la signification. Or si le patrimoine urbain est foncièrement le support d'une narration historique, il est inutile de lui reprocher d'être ce qu'il est ou de ne pas être ce qu'il n'est pas. Évidemment, on peut continuer à espérer qu'il serve l'idéal de la *Charte de Venise* et de la *Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques*. On peut même souhaiter qu'il le fasse encore mieux. Mais il faut accepter également que sa condition le destine avant tout à témoigner d'un engagement envers une histoire que l'on désire raconter. S'offusquer de cette tendance profonde revient en quelque sorte à dénier aux sociétés et à leurs pouvoirs politiques légitimes le droit de faire l'histoire, c'est-à-dire d'écrire, avec les pierres de leurs villes, ce qu'ils pensent, ce qu'ils sont ou ce qu'ils veulent être. C'est pourquoi il vaut mieux, selon moi, concevoir le patrimoine urbain comme un délicat équilibre entre deux attentes légitimes, afin d'éviter que, d'une part, notre histoire ne se retrouve sans preuves de son existence passée et que, d'autre part, notre présent ne soit privé du droit de construire sa propre histoire.

NOTES

- 1 Conférence prononcée au colloque d'ICOMOS-Canada «Le patrimoine urbain: entre valeurs et mise en valeur», Montréal, 24 mai 1997.
- 2 Formule utilisée dans la *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites* (dite *Charte de Venise*). II^e Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, Venise, 1964. Adoptée par l'ICOMOS en 1965.
- 3 Adoptée par l'ICOMOS en octobre 1987.
- 4 Bureau de coordination de Place Royale, *La Place Royale. Un trésor qu'il ne faut pas dilapider*, inédit.

BIBLIOGRAPHIE

- CHOAY, Françoise (1972) Sémiologie et urbanisme. In *Le sens de la ville*, Paris, Seuil, pp. 11-30.
- GERONIMI, Martine (1996) Québec dans les discours des guides touristiques. *Folklore canadien/Canadian Folklore*, 18 (2): 69-90.
- MURPHY, Achille (1974) Les projets d'embellissements de la ville de Québec proposés par Lord Dufferin en 1875. *The Journal of Canadian Art History*, 1 (2): 18-29.
- NOPPEN, Luc (1993) Place-Royale, chantier de construction d'une identité nationale. In Patrick Dieudonné (éd.) *Villes reconstruites, du dessin au destin*, Paris, L'Harmattan, 2: 301-306.
- ROY, Alain (1996) L'artefact et son édification en symbole identitaire. Le cas du Vieux-Québec, 1945-1963. *Folklore canadien/Canadian Folklore*, 18 (2): 51-68.